

**Extrait du Registre des délibérations  
du conseil communautaire  
de la communauté de communes  
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

**Séance du 26 MARS 2007**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

**Votants présents : 39**

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. KLIPFEL, (excusés), M. FOEHLICH, qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG.

MM. WAGNER, NEUHARD, SUSS, BABILON, ZINCK, (excusés) ;

MM. HERRLE, WITTMER, Mme GESANG, M. TREIBER.

DEL. N° 033/2007conseil

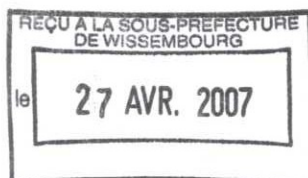
**OBJET : COMPTE DE GESTION**

**« SECTEUR SCOLAIRE DU 1<sup>ER</sup> CYCLE DE LA REGION DE WOERTH » - EXERCICE 2006**

**Le conseil communautaire,**

- *CONSTATANT que le compte de gestion « secteur scolaire du 1<sup>er</sup> cycle de la région de Woerth » 2006, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor, est identique au compte administratif « secteur scolaire du 1<sup>er</sup> cycle de la région de Woerth » 2006 ;*
- **approuve à l'unanimité le compte de gestion « secteur scolaire du 1<sup>er</sup> cycle de la région de Woerth » 2006.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 13 avril 2007

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,  
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. LOGEL", enclosed within a simple oval loop.